

L'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes à l'Institut français

Déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe par une mobilisation de tous**. Plus de 46 ans après l'inscription du principe "à travail de valeur égale, salaire égal", **il demeure 9% d'écarts de salaire injustifiés entre les femmes et les hommes**.

La Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel soumet les entreprises à une obligation de résultat. **Elle a créé l'Index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes**. Il est calculé chaque année à partir de 4 ou 5 indicateurs selon la taille de l'entreprise : rémunérations, augmentations, promotions, congés maternité, parité du top management.

Particulièrement sensible à cette cause, l'Institut français s'engage activement en faveur la promotion de l'égalité professionnelle.



2024	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,6	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,2	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	5	10	10	10
Total des indicateurs calculables			98		100
INDEX (sur 100 points)			98		100